

Pour diffusion immédiate  
Le 19 juillet 2012

## **Jalonnement interdit dans presque tout Whitehorse**

WHITEHORSE — Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Yukon, M. Brad Cathers, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement du Yukon a rendu une ordonnance d'interdiction de jalonnement des claims miniers de quartz, qui vise 74 % de la superficie de toutes les terres faisant partie de la Ville de Whitehorse.

« Cette interdiction concernant le jalonnement de nouveaux claims miniers vise à diminuer dans l'avenir les conflits pouvant surgir au sujet de ces claims et des droits de surface, de l'utilisation récréative des terres et des endroits désignés comme parcs ou ceintures vertes, par exemple », a déclaré M. Cathers. « Cette interdiction protège les droits existants, tout en offrant une meilleure protection aux propriétaires de parcelles privées. »

Le gouvernement du Yukon a consulté la Ville de Whitehorse afin de délimiter les zones où le jalonnement sera interdit. L'interdiction de procéder à de nouveaux jalonnements vise à appuyer le plan d'aménagement officiel de la Ville de Whitehorse et à protéger les droits et les intérêts existants contre d'éventuels conflits. Les zones où le jalonnement sera interdit sont : les lotissements résidentiels, le centre-ville et les sentiers du Whitehorse Cross-Country Ski Club.

Les deux zones qui ne sont pas touchées par l'interdiction conservent quant à elles leur potentiel minier en vue des occasions qui pourraient se présenter plus tard. Dans le plan d'aménagement officiel de la Ville de Whitehorse, ces zones sont réservées pour de futurs projets de développement industriel et d'extraction de ressources.

L'ordonnance d'interdiction est en vigueur pour une période de cinq ans; au terme de cette période, elle pourra être prolongée ou modifiée. L'ordonnance n'a pas d'incidence sur les claims miniers existants qui sont en règle.

Pour de plus amples renseignements au sujet du jalonnement de claims miniers au Yukon ou de l'interdiction, visitez le site Web [www.emr.gov.yk.ca](http://www.emr.gov.yk.ca).

-30-

Renseignements :

Darren Parsons  
Communications  
Conseil des ministres  
867-633-7910  
[darren.parsons@gov.yk.ca](mailto:darren.parsons@gov.yk.ca)

Dan Macdonald  
Communications  
Énergie, Mines et Ressources  
867-667-5809  
[dan.macdonald@gov.yk.ca](mailto:dan.macdonald@gov.yk.ca)

*Communiqué numéro 12-136*

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:  
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.